

LES JEUNES OFFICIELS

VERS UNE GENERATION RESPONSABLE
2023-2024



Lettre circulaire
Octobre 2023

Sommaire

- La politique nationale et les textes officiels	Page 3
- Moyens mis à disposition	Page 5
- La Formation de jeunes officiels et modalités de certifications	Page 6
- Financement du programme	Page 10
- Le challenge JO UNSS/MAIF Collèges	Page 10
- Membres CMN	Page 11

Cette circulaire annule et remplace toutes les précédentes devenues obsolètes.

Elle est la seule et unique référence, conforme au Plan National de Développement du Sport Scolaire 2020 - 2024.

OBJET : Modalités 2023-2024
AUTEUR : Nathalie Grand
SECRÉTAIRE : Nathalie Taddei

Signée le 14 novembre 2023
Mise en téléchargement le 14 novembre 2023

Olivier GIRAULT
Directeur National de l'UNSS
P/O - Nathalie GRAND, DNA



La Politique nationale

Les services de L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) mettent en œuvre la formation des Jeunes Officiels en proposant différents rôles possibles au sein des associations sportives d'établissement (AS). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences, nécessaires à son engagement responsable tout au long de son parcours.

La Directrice nationale adjointe en charge du dossier « **Vers une Génération Responsable, Jeunes Officiels** » met en œuvre en collaboration avec la Commission Nationale des Jeunes Officiels » les orientations politiques, les évolutions et les décisions communes à l'ensemble des activités sportives. En revanche, chaque directeur National Adjoint est en charge pour ses sports de la gestion des Jeunes Officiels (jeunes juges/jeunes arbitres, jeunes organisateurs, jeunes dirigeants, jeunes reporters, jeunes secouristes, jeunes coaches, vice-présidents élèves).

L'UNSS s'appuie sur les références institutionnelles pour permettre aux jeunes licenciés de s'impliquer dans les [7 rôles](#) proposées :

- La circulaire n°2010-125 du 18 août 2010 confirme l'intérêt porté à l'engagement associatif et incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme.

Cet engagement contribue non seulement au développement de la personnalité de l'élève par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences reconnues et valorisées au sein et au-delà de l'UNSS. La circulaire invite les associations sportives à **désigner un(e) vice-président(e) élève** siégeant au comité directeur.

Au cœur des enjeux de vie associative, l'intégration des élèves aux côtés du chef d'établissement, Président de l'AS, est l'occasion d'une première expérience du dirigeant sportif.

- Le bulletin officiel de l'Education Nationale du **19 septembre 2013** « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».
- La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule :
- « Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :
 - o La pratique d'activités physiques, sportives et artistiques...dans le cadre de l'UNSS.
 - o L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la **fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente**, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté... ».
- La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 par le Ministère rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative et plus particulièrement dans la mesure 3 : « La **vice-présidence des associations sportives par les élèves** sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les **formations de jeunes coaches, des jeunes reporters, des jeunes dirigeants** et de **jeunes arbitres** seront développées » selon les préconisations nationales issues de la table ronde du 11 juin 2015 :
 1. À l'échelle de l'établissement, encourager la mise en place d'un tutorat par un membre de l'équipe de direction dans chaque phase de la formation du vice-président et jeune dirigeant élève,
 2. Mutualiser les formations relatives à la prise de responsabilités à l'échelle de chaque établissement,
 3. Renforcer le rapprochement avec les partenaires / Comité National Olympique et Sportif Français, Ligue de l'Enseignement et MAIF qui sont rompus à la formation à l'engagement citoyen,

4. Création à l'échelle de chaque académie d'une Commission Régionale des Jeunes Officiels à destination des professeurs d'Éducation Physique et Sportive et ce notamment pour le programme vice-président et jeune dirigeant élève,
 5. Création à l'échelle nationale d'une Journée de l'Engagement Associatif dans le parcours citoyen de l'élève, à l'instar de la Journée Nationale du Sport Scolaire.
- L'arrêté du **9 novembre 2015** (collège) au travers de la Compétence Générale n°3 « Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités ». Ces compétences travaillées sont déclinées comme suit pour les trois cycles :
 - o Cycle 2 : « *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble. Assumer les rôles spécifiques aux différentes APSA (joueur, coach, arbitre, juge, médiateur, organisateur...).* » « *Élaborer, respecter et faire respecter règles et règlements* ».
 - o Cycle 3 : « *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités* » *Assumer les rôles sociaux spécifiques aux différentes APSA et à la classe (joueur, coach, arbitre, juge, observateur, tuteur, médiateur, organisateur...).* « *Comprendre, respecter et faire respecter règles et règlements* ».
 - o Cycle 4 : « *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités* » « *Respecter, construire et faire respecter règles et règlements* ».
 - Le programme EPS LGT Annexe 1 BO spécial n°1 **BO 22 janvier 2019** : « L'EPS doit permettre au travers de l'Objectif Général n°3 : d'exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif ; Par son engagement dans les APSA et dans différents rôles (adversaire, partenaire, observateur, arbitre, juge, conseil, aide, etc.), l'élève construit des comportements sociaux.

La solidarité se développe dans les pratiques physiques grâce aux échanges entre les élèves qui apprennent ainsi à agir ensemble, à se connaître, à se confronter les uns aux autres, à s'aider, à se respecter quelles que soient leurs différences. Au sein de la classe et dans un contexte propice, la prise de responsabilité permet à l'élève de faire des choix et à les assumer, tout en comprenant et en respectant l'intérêt de règles communes pour tous ».

- L'arrêté du 3 avril 2019 publié au BO spécial N°5 **du 11 avril 2019** : programmes EPS de la voie professionnelle :

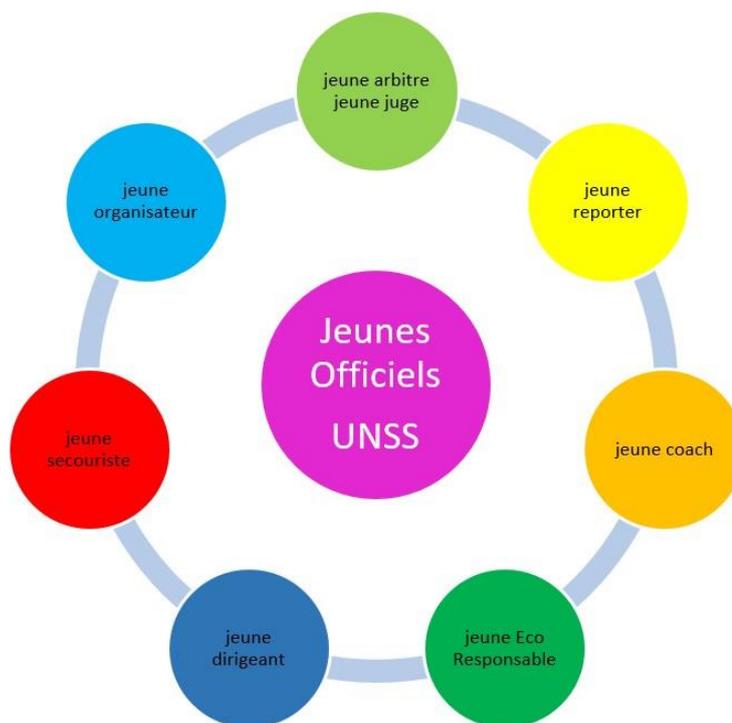
« *Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire par une activité physique partagée, l'élève intègre le sens, la fonction, l'intérêt et le respect de règles communes en particulier dans la pratique d'une activité en équipe. En acceptant les responsabilités qu'on lui délègue progressivement, il apprend à assumer les conséquences de ses choix. Il éprouve, dans une pratique adaptée à ses ressources, le plaisir d'agir, d'apprendre et de réussir avec les autres, dans un esprit de cohésion et d'entraide* ».

Moyens à disposition

Chaque équipe départementale et académique est pleinement responsable de la gestion de la saisie dans OPUSS pour la certification de tous les rôles des jeunes officiels et ce, dans les 15 jours suivants la validation en tenant compte de la procédure suivante :

- Le jeune juge, jeune arbitre et jeune coach est certifié départemental, académique ou national en référence à l'activité.
- Le jeune secouriste est certifié en référence au diplôme obtenu et en référence aux « multi activités » :
 - ✓ La certification départementale correspond aux Gestes Qui Sauvent (GQS).
 - ✓ La certification académique correspond au niveau 1 de la Prévention et Secours Civique (PSC1).
 - ✓ La certification nationale est attribuée à tous les Jeunes Secouristes ayant officié dans une organisation nationale ou internationale, sous réserve qu'ils aient préalablement validé le certificat le PSC1 ou qu'ils soient équipiers secouristes (PSE1).
- Pour tous les autres rôles, la certification départementale ou académique est en lien avec le niveau de l'évènement où le jeune officie et en référence au « multi activité ».

NB : Le niveau district correspond à une entrée en formation quel que soit le rôle.



PS : Seul le maillot de l'arbitre ou du juge ou du brassard (nouveau 2024) doit être conservé par le licencié au moment du CF.

Les brassards jeunes coaches doivent être conservés par les services organisateurs des CF
Tous les autres rôles sont identifiés par des chasubles de couleurs différentes et seront conservés par les services organisateurs.

Lien pour accéder aux [livrets JO](#)

La formation des Jeunes Officiels : une priorité nationale

L'attribution des Jeux Olympiques et paralympiques 2024 à Paris a justifié l'importance de former encore plus la « Génération 2024 » pleinement actrice de ce prochain événement planétaire, dans le cadre du plan Héritage 2024.

Si les formations jeunes arbitres, jeunes juges sont mises en place de manière permanente sur tout le territoire, les missions liées à la gouvernance associative pour les jeunes dirigeants ou vice-présidents élèves, les jeunes reporters et les jeunes secouristes sont en développement et nécessitent des programmes de formation, particulièrement sur le nouveau rôle des jeunes coaches et jeunes interprètes.

Ces formations doivent se faire en étroite collaboration avec les AS, les structures UNSS et les partenaires (CDOS/CROS /UCPA/CDVL/CAVL/autres) mais également les ligues et comités départementaux.

Tous les jeunes officiels quels que soient leurs rôles doivent être intégrés au protocole de la cérémonie de remise des récompenses ; ils appartiennent au collectif d'organisation des championnats.

En revanche, les jeunes dirigeants/les vice-présidents élèves doivent trouver leur place en tant que représentants de leur AS et prendre part aux remises de médailles au même titre que les représentants institutionnels, ils peuvent aussi eux-mêmes gérer le protocole et doivent être choisis en priorité pour lire la charte républicaine :

CHARTRE RÉPUBLICAINE (CNJO 27/09/16,07/09/17 et cahier des charges des CF)

La charte républicaine doit être lue par un jeune dirigeant/vice-président élève au moment du protocole du championnat de France :

« Les jeunes licenciés ici présents seront rapidement les adultes de demain, garants des valeurs de la République. L'organisation de l'ensemble de nos championnats s'appuie sur les compétences de tous nos jeunes officiels qui font preuve d'un esprit d'initiative et d'une responsabilisation exemplaire. Être responsable c'est être capable de respecter des règles, de respecter les autres mais aussi soi-même et ce en accord avec les emblèmes de la République. Pour montrer l'attachement de l'UNSS au « vivre ensemble », je vous invite à vous lever pour notre hymne national, la Marseillaise ».

1 - GÉNÉRALITÉS LIÉES AUX DÉCISIONS

COMPTES RENDUS (CR CNJO 26 septembre 2013, 22 septembre 2014, 11 septembre 2015, 27 septembre 2016, 07 septembre 2017, 14 septembre 2018, 10 mars 2020, 29 novembre 2021, 16 septembre 2022 et 27 juin 2023).

- ✚ Le nouveau plan national du sport scolaire 2020-2024 met les jeunes au cœur de l'action par le slogan : « Pour les jeunes et par les jeunes » (cf. PNDSS 2020-2024).
- ✚ Les services de l'UNSS doivent mettre en place au sein de l'académie (ou du département) une commission de jeunes officiels (CRJO ou CDJO). Cette commission met en œuvre le plan académique et départemental de formation des jeunes officiels du jeune arbitre au jeune dirigeant en passant par le jeune coach-jeune capitaine. Les comptes rendus de réunion doivent être transmis à la direction nationale : [cadre générale CRJO CDJO](#)

1.1 - Evolutions et décisions pour l'année 2023-2024 un accent particulier devra être mis :

- Dans les formations des jeunes secouristes en partenariat avec la MAIF, (application progressive du Décret n° [2021-758 du 11 juin 2021](#)).
- Dans les formations des jeunes dirigeants/VP, référencés aussi comme des Ambassadeurs du Sport,
- Dans les formations des jeunes « Eco Responsables » en lien avec le [dossier développement durable de l'UNSS](#) et le dispositif Sport Planète de la MAIF,
- Dans les formations des jeunes reporters : ces jeunes doivent être des relais de communication pour les établissements, les AS, les services UNSS et le suivi des équipes de France sélectionnés en championnat du monde.
- Les jeunes coaches-jeunes capitaines prennent **le nom de jeune coach**.
- Les jeunes juges/jeunes arbitres peuvent avoir des brassards à la place des polos en fonction des sports (ex, la voile). **Ils peuvent monter sur le podium avec leur équipe mais ne peuvent pas recevoir de récompense** (médailles et maillots de champion) : nécessité de préciser cette information en réunion technique.

2 - RAPPELS (CNJO 7 octobre 2017, CD 08/09/17, CNJO 14 octobre 2018 et CNJO 13 juin 2019, CNJO 10 mars 2020).

- **Le jeune coach** Il est obligatoire dans tous les championnats de France.
 - ✓ Il ne peut pas être Jeune Juge/Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
 - ✓ Le Jeune coach devra être **certifié de niveau académique** pour être présent et officier au CF (idem pour l'adjoint) sinon son équipe sera disqualifiée.
 - ✓ Le jeune coach titulaire pourra obtenir une certification nationale.
 - ✓ Le jeune coach peut être sur le podium et avoir une médaille.
 - ✓ Les équipes « sport partagé » doivent respecter la règle du jeune coach en fonction des règles émises pour l'activité.
 - ✓ Particularité :
- Pour les sports collectifs (en référence à la classification des activités dans le règlement fédéral) le jeune coach officie seul ou en binôme et doit être identifié (brassard Maif orange). Il peut être non compétiteur, dans ce cas il se rajoute à la composition de l'équipe et **peut être d'une autre AS du département** ; sa participation sera valorisée par un item supplémentaire en cas d'égalité (cf. fiches sports).
- Pour les sports individuels, le jeune coach est intégré à l'équipe (il peut être compétiteur ou pas selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition), il ne se rajoute pas et doit être identifié (brassard Maif orange). Un jeune coach adjoint est autorisé et identifié à l'accueil ; il intervient uniquement quand le jeune coach titulaire est en situation de compétition. **Il ne peut pas appartenir à une autre AS.**
- Pour le championnat de France sport partagé « multi activités » le jeune coach est non compétiteur, il se rajoute à la composition de l'équipe et **ne peut pas être d'une autre association sportive.**
- **Tous les livrets ont été actualisés**
 - ✓ Par sport et en lien avec les membres des CMN selon une nouvelle trame pour le jeune arbitre/jeune juge et jeune coach.
 - ✓ Pour tous les autres rôles.
- **Une plaquette** de présentation du dossier Jeunes officiels vers une génération responsable disponible [plaquette de présentation](#)
- **L'évaluation :**
 - ✓ Conférer les livrets contenant les [7 rôles](#)
 - ✓ Précision pour les élèves en situation de handicap : les élèves en situation de handicap doivent pouvoir accéder aux mêmes formations et certifications que tous les autres élèves. Il s'agira donc de prévoir les adaptations possibles pour chacun des rôles définis dans la lettre circulaire jeunes officiels. Ces adaptations peuvent être diverses et variées : le matériel, mettre à disposition un secrétaire pour rédiger à la place de l'élève, adapter le temps de l'examen.

3 - LA FORMATION ET LA CERTIFICATION

Reconnaissance par les fédérations favorisant les passerelles (jeune arbitre-jeune juge mais aussi jeunes coaches et jeunes dirigeants pour certaine fédération)

- Les certifications départementales sont validées par l'UNSS (réfèrent JA-JJ au championnat départemental) avec la collaboration du comité départemental du sport concerné,
- Les certifications académiques sont validées par l'UNSS (réfèrent JA-JJ au championnat académique) avec la collaboration de la ligue régionale du sport concerné,
- Les certifications nationales sont validées par l'UNSS (réfèrent JA-JJ au CF) avec la collaboration de la fédération du sport concerné.

Important : pour chaque niveau, il est important que les services de l'UNSS communiquent aux fédérations, ligues et comités départementaux, les listes certifiés UNSS (vigilance de la RGPD).

Vigilance quant aux délivrances des certifications ne respectant pas les compétences attendues dans les livrets : c'est mettre en difficulté les élèves et mettre en porte à faux l'UNSS et les équivalences obtenues avec nos partenaires.

En revanche, les équivalences arbitre/juge dans le sens fédération → UNSS ne sont pas possibles. La validation d'un niveau de certification ne peut être acquise que lors d'un championnat/rencontre UNSS. En revanche, les jeunes formés dans les fédérations peuvent officier en intégrant un championnat UNSS afin d'obtenir les certifications UNSS sur l'évènement, ils peuvent devenir des formateurs auprès de leurs camarades au moment des formations

3.1 - Modalités de certification et valorisation des jeunes officiels

ENTRÉE EN FORMATION	DISTRICT Uniquement l'AS  	Remise de diplôme ¹ et inscription dans le fichier des Jeunes Officiels.
CERTIFICATION (Niveau d'exigence minimale 12/20)²	Officier dans un championnat départemental NIVEAU DÉPARTEMENTAL  	Remise du diplôme et saisie dans OPUSS pour tous les rôles. Responsable : le service départemental Envoi de la liste des JA/JJ, JC aux comités départementaux.
CERTIFICATION (Niveau d'exigence minimale 14/20)³	Officier dans un championnat académique NIVEAU ACADÉMIQUE  	Remise du diplôme et saisie dans OPUSS pour tous les rôles. Responsable : le service régional Envoi de la liste des JA/JJ et JC aux ligues.
CERTIFICATION (Niveau d'exigence minimale 16/20)⁴	Officier dans un Championnat national NIVEAU NATIONAL  	Remise du diplôme et saisie dans OPUSS pour tous les rôles. Responsable : la direction nationale pour les JA JJ et JC et services régionaux pour les autres rôles (à demander sur OPUSS). Envoi de la liste des JA/JJ et JC aux fédérations.
CERTIFICATION	Officier dans un championnat du monde ou un évènement de même envergure NIVEAU INTERNATIONAL 	Remise du diplôme et saisie dans OPUSS pour tous les rôles. Responsable : la direction nationale.

Documentations :

Le site [OPUSS](#) permet les impressions des diplômes pour tous les niveaux de certification
Retrouver tous les documents sur le site unss.org et OPUSS : Documents [CNJO 2023-2024](#)

¹ Les impressions des diplômes des jeunes officiels lors du protocole sont à la charge du service organisateur en collaboration avec les membres de CMN : Site : directement sur [opuss](#)

² Ces notes concernent uniquement les évaluations théoriques pour les rôles d'arbitre, juge et coach. Pour les autres rôles, les évaluations sont liées aux acquis de compétences

³ Idem 3

⁴ Idem 3

4 - TÂCHES DU RÉFÉRENT NATIONAL PENDANT LE CF UNSS

C'est un ou des membre (s) de CMN nommé (s) par le (la) DNA en charge de l'activité, son rôle est :

Pour les jeunes arbitres/jeunes juges

- Réunir les jeunes juges/jeunes arbitres et distribuer le polo ou le brassard UNSS MAIF, couleur verte,
- Faire passer l'examen théorique (coeff 1) avec un membre de la commission locale qui doit avoir lieu en début de championnat de France ; dans ce cas, prévoir dans l'organigramme du championnat un créneau horaire suffisant et une salle,
- Affecter les jeunes juges/jeunes arbitres dans des postes pendant toute la durée du championnat de France UNSS permettant l'examen pratique (coeff 2) sous la forme d'un contrôle continu, avec l'aide de la commission Jeunes Officiels de l'organisation du championnat de France UNSS,
- Suivre et valider la certification,
- Accueillir avec l'organisateur le délégué MAIF,
- Remettre le diplôme (voir avec le service organisateur),
- Etablir la liste initiale et fait appliquer les sanctions prévues en cas d'absence (le numéro de licence est indispensable),
- Envoyer à la Direction Nationale la liste complète des jeunes juges/jeunes arbitres certifiés nationaux avec le palmarès accompagné du compte-rendu de l'évaluation.

Pour les jeunes coachs

- Réunir les jeunes coachs et distribuer le brassard UNSS MAIF, couleur orange,
- Faire passer l'examen théorique (coeff 1) avec un membre de la commission locale qui doit avoir lieu en début de championnat de France ; dans ce cas, prévoir dans l'organigramme du championnat un créneau horaire suffisant et une salle,
- Les informer du dispositif mis en place et particulièrement quand il y a des adjoints, de la feuille de suivi (tenue par son enseignant EPS) et des attendus conformément au livret jeune coach de chacun des sports pour obtenir la certification nationale et le diplôme national,
- Envoyer à la Direction Nationale la liste complète des jeunes coachs accompagnée du compte-rendu de l'évaluation.

4.1 – Notion de responsabilité

Pendant le championnat, le (la) jeune juge/jeune arbitre ou le jeune coach est sous la responsabilité de son enseignant d'EPS.

Pendant le trajet pour se rendre au championnat :

- S'il (elle) fait partie de l'établissement qualifié : il (elle) est placé (e) sous la responsabilité de son professeur.
- S'il (elle) ne fait pas partie de l'équipe qualifiée, **2 possibilités, soit :**
 - il (elle) est placé (e) sous la responsabilité du professeur de l'équipe retenue et est obligatoirement en possession d'une autorisation du chef d'établissement et de ses parents,
 - si aucune équipe de l'académie n'est qualifiée, le (la) jeune arbitre doit être rattaché (e) à la délégation de l'académie la plus proche et est obligatoirement en possession d'une autorisation du chef d'établissement et de ses parents.

Le (La) directeur(trice) du service régional est chargé(e) d'étudier la solution la plus judicieuse. Il (elle) est responsable du respect de ces dispositions. Le déplacement ne doit pas se faire seul.

L'autorisation parentale est **obligatoire** et le (la) Jeune juge/jeune arbitre doit être en possession de sa licence.

Le financement du programme Jeunes Officiels UNSS 2023 - 2024

Les services UNSS en territoire ont pour mission la mise en place durant l'année scolaire sportive de plusieurs formations jeunes officiels afin de répondre au Plan national du développement sport scolaire et de porter au plus haut niveau le slogan « l'UNSS pour les jeunes par les jeunes ». Il s'agit de :

- Formation des arbitres, juges et coachs pour les préparer à une certification académique et ainsi de pouvoir représenter une AS qualifiée à un championnat de France.
- Formation des organisateurs, reporters, vice-présidents/dirigeants, éco responsables et secouristes et ainsi permettre aux licenciés UNSS d'être des acteurs impliqués dans toutes les organisations sportives de leur territoire.
 - L'ensemble de ces formations sont à prévoir dans les budgets prévisionnels de chaque service.
- Les meilleurs jeunes arbitres/jeunes juges académiques sélectionnés (maximum 8) qui intègrent le pool local des arbitres de certains CF UNSS (ils sont désignés par les membres des CMN et sont issus hors académie organisatrice) : le transport est financé par le service UNSS de l'académie auquel le JA/JJ appartient ; le forfait hébergement/restauration est à intégrer au budget du CF UNSS concerné. Ces meilleurs JA/JJ doivent impérativement être inscrits sur [OPUSS](#) par les services régionaux.

Les « **Aides aux formations** » :

Partenariat pour aider à la formation des jeunes officiels :

- Relais Ministère de l'éducation Nationale et de la jeunesse : Liste des CAVL/CDVL.
- CNOSF : [CNOSE](#) suivre le chemin Evènement et structures connexes « le centre de formation IFoMoS ».
- [AFCAM](#) : l'association du corps arbitral multisport dont la secrétaire générale est l'ambassadrice du dossier jeunes officiels.
- MAIF : partenariat avec la Protection civile. Toute AS assurée à la MAIF peut obtenir une formation GQS à tarifs préférentiels (voire gratuité, contacter la direction nationale).

Se former ou mettre à jour ses connaissances sur [les gestes qui sauvent](#)

Le Challenge Jeune Officiel UNSS - MAIF

Le 8^{ème} challenge Jeunes Officiels lycées UNSS MAIF est prévu du 03 au 05 avril 2024 à Charleville Mézière (Ardennes), académie de Reims. Engagements sur OPUSS avant le 08 mars 2024. Les modalités de ce challenge se trouve dans la [Fiche Sport 2023-2024](#).

En dehors de l'aspect convivial, le challenge propose des formations nationales sous forme d'échange en lien avec les 7 rôles. Ce challenge intègre un village Eco responsable Sport Planète.

Financement :

Le Challenge Jeunes Officiels UNSS MAIF est financé principalement par notre partenaire la MAIF et l'UNSS. Les délégations seront remboursées à hauteur de 1000€ maximum sur présentation des pièces justificatives et directement par la direction nationale.

Pour les Outre mers :

- Les délégations sont prises en charge en totalité dès leur arrivée sur le sol métropolitain de J-1 à J+1 et uniquement concernant l'hébergement et la restauration. Les Outre mers peuvent se constituer en une seule délégation.

Pour les délégations étrangères invitées (ex : Côte d'Ivoire) :

- Les délégations sont prises en charge en totalité dès leur arrivée sur le sol métropolitain uniquement de J-1 à J+1. Le pré acheminement est financé et géré par la direction nationale.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeurs adjoints de l'UNSS en charge du dossier transversal : Nathalie GRAND

Ambassadrices Jeunes Officiels

Charlotte GIRARD :

Arbitre internationale de hockey sur glace

Cadres UNSS

Nathalie SCHWARZROCK

SR Strasbourg

Denis MIGUET

SD Seine-et-Marne

Didier POULMARC'H

SD Gironde

Professeurs EPS

Laurence MOSTEIRO

Académie de Nice

Benjamin GREMION

Académie de Reims

Jérôme HOSTINGUE

Académie de Caen

Julien GUTH

Académie d'Aix Marseille

David LACOUA

Académie Orléans Tour

Élèves

Noé MERAT

Académie de Reims

Lilia MIMOUNI

Académie de Strasbourg

Enora BOUET

Académie de Reims

Abou SOW :

Académie de Paris

Luna BRANGER POIRIER

Académie d'Orléans Tour

Inspectrices (IA IPR EPS)

En attente

Partenaires

Nicolas CATESSON

MAIF

Patrick VAJDA

Président de l'AFCAM

Philippe MANASSERO

Vice-président de l'AFCAM

Savice FABRE

Membre de l'AFCAM

Michel BALOUARD

Direction nationale à la Vie Lycéenne



Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org

Et sur nos réseaux sociaux :

